



LE BUDGET DE VERT-LE-PETIT DES IMPÔTS STABLES, UN VILLAGE QUI AVANCE !

Chères Vertoises, chers Vertois,

La plupart d'entre vous sont venus s'installer dans notre village, pour son cadre de vie et ses nombreux services.

Depuis 15 ans, nous tenons un cap réfléchi : **ne pas augmenter le taux de la taxe foncière** et continuer de **proposer une offre de services diversifiée et de qualité** pour un village de moins de 3 000 habitants.

Ces choix ont permis de moderniser notre patrimoine, d'assurer la sécurité des Vertois par des investissements utiles et de préserver une situation financière saine et maîtrisée.

Pour évaluer cette santé financière, l'important est de regarder notre capacité d'autofinancement (épargne) et notre capacité de désendettement (voir page 4).

Investir aujourd'hui, c'est préserver durablement le village de demain.

C'est dans cet état d'esprit que, pour le mandat 2026-2032, **je m'engage à maintenir cette direction : aucune hausse d'impôts et une modernisation responsable et durable de notre commune.**

Bonne lecture,
Laurence BUDELOT



Pour plus d'informations, venez rencontrer nos experts
les samedis 14 février, 28 février et 7 mars 2026
de 9h à 12h, salle Simone Signoret
et consultez notre site internet



François CAMPANA
Responsable juridique,
Administration centrale,
Spécialiste en droit public.



Jean-Baptiste ROUSSEAU
Cadre dirigeant de collectivité territoriale,
formateur d'élus et de cadres territoriaux.

Comprendre le budget de Vert-le-Petit

Le budget se décompose en deux sections : le **fonctionnement** et l'**investissement**



Le budget du « quotidien »

Le budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la commune d'assurer les services du quotidien. Il regroupe toutes les recettes et les dépenses indispensables à la vie de tous les jours.

Des recettes supérieures aux dépenses

Dépenses de fonctionnement

4 354 000 €

327 00 €*

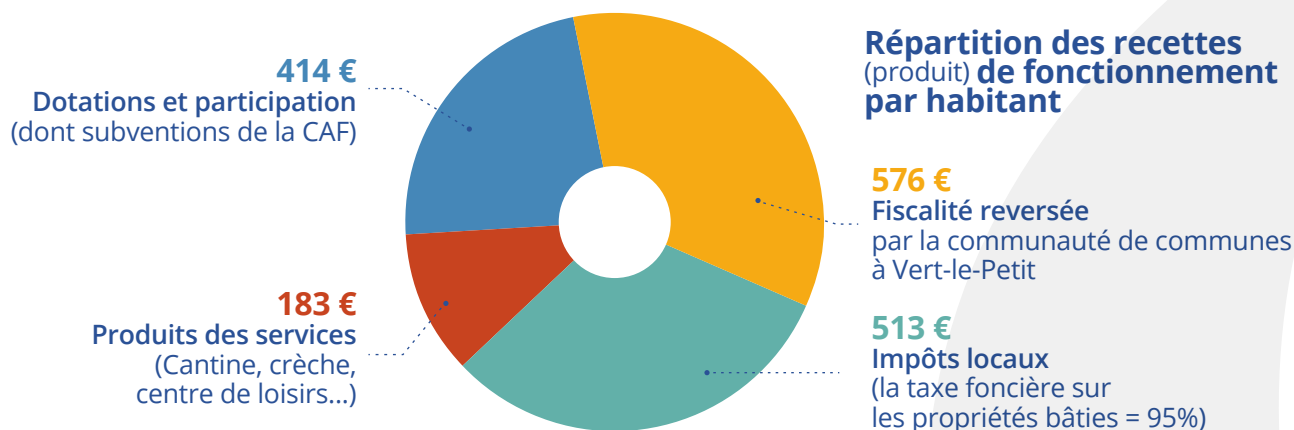
***Épargne ou autofinancement**
(permet d'investir et de rembourser la dette)

Recettes de fonctionnement

4 681 000 €

Vert-le-Petit dispose de ressources très supérieures à la moyenne

	Vert-le-Petit	Communes de la même taille
Recettes de fonctionnement par habitant	1 686 €	1 085 €



Ces ressources supérieures à la moyenne s'expliquent par le niveau exceptionnel du reversement de fiscalité des entreprises de la communauté de communes à Vert-le-Petit

Aussi, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est légèrement inférieur à la moyenne de ceux des communes de la même taille

Taxe foncière sur les propriétés bâties	Vert-le-Petit	Communes de la même taille
Taux	36,25%	36,94%
Montant par habitant	471 €	474 €

Le niveau de ressources de Vert-le-Petit permet de proposer un très bon niveau de service pour un village de moins de 3 000 habitants

Un niveau de services au-dessus de la moyenne



Crèche
30 berceaux



Gymnase



Courts de tennis
(dont 1 couvert)



Terrains
de football



Médiathèque

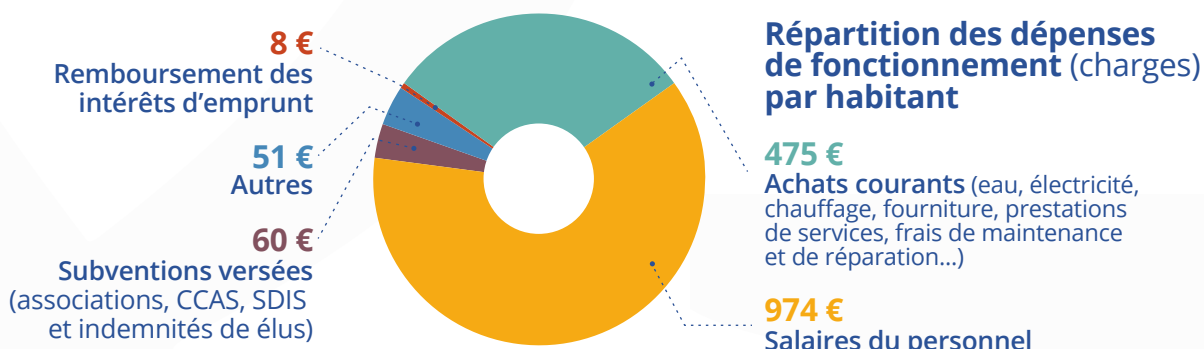


Accueil
de loisirs



Restaurant
scolaire

Vert-le-Petit est l'une des rares communes de la même taille qui gère une crèche municipale.



Dépenses de fonctionnement par habitant : 1 568 €



Le budget de « l'avenir »

Le budget d'investissement

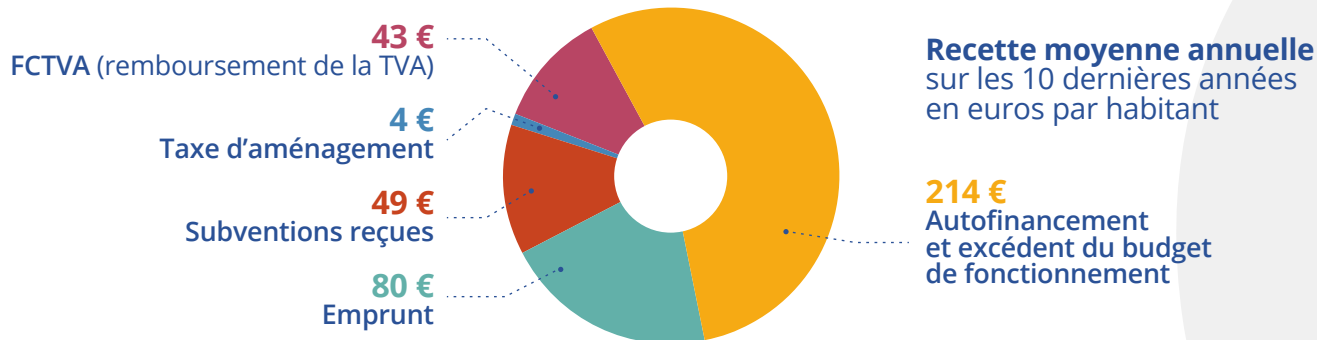
Le budget d'investissement concerne les opérations qui modifient la valeur du patrimoine de la commune. **On y prépare la ville de demain.** Contrairement au fonctionnement, ces dépenses et ces recettes sont ponctuelles et varient considérablement d'une année sur l'autre. La présentation suivante porte sur la période 2015-2024.

Lors des 10 dernières années, Vert-le-Petit a investi 9 704 000 €, c'est-à-dire légèrement plus que les communes de la même taille !

Sur la période 2015-2024	Vert-le-Petit	Communes de la même taille
Dépenses d'équipement par habitant et par an	344 €	328 €



Le financement des équipements repose sur :



Depuis 2024, la part des subventions dans le financement des projets a fortement augmenté

Restaurant scolaire



- Coût total : 2 009 560 €
- Subventions : 1 171 132 €*

58% de subventions

Ruelle Pichot



- Coût total : 776 284 €
- Subventions : 531 602 €*

68% de subventions

Toutefois, le décalage entre le paiement des opérations (à la fin des travaux) et le versement des subventions par les financeurs (sur factures acquittées), nous a conduits à emprunter 1 500 000 euros en 2025 pour assurer notre trésorerie. L'endettement au 31 décembre 2025 devrait être d'environ 2 800 000 euros soit à peu près 1000 € /habitant (les chiffres de 2025 ne sont pas encore disponibles).

*Les coûts des opérations sont exprimés en hors taxes sachant que la commune récupère la TVA avec le FCTVA. Les subventions notifiées sont perçues ou à percevoir

La bonne santé financière de Vert-le-Petit

La santé financière d'une commune s'apprécie, entre autres, à partir de sa capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette en y consacrant l'épargne annuelle de la commune. La formule est simple :

Capacité de désendettement (en années) = Encours de la dette ÷ Epargne

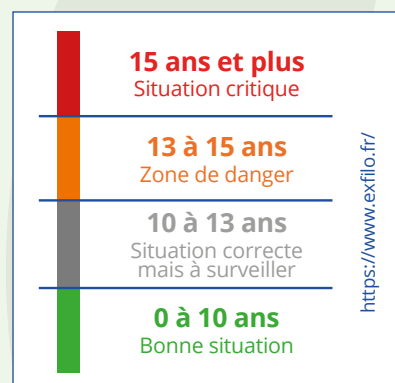
	Encours de la dette	Epargne
En 2024	1 562 000 €	327 000 €

Pour Vert-le-Petit, cette capacité est de 4,77 ans.

À titre de comparaison, le seuil d'alerte national se situe entre 12 et 15 ans.

Il est à noter que, même avec l'emprunt de 1,5 M€ contracté en 2025, la capacité de désendettement devrait se situer autour de 9 ans .

Capacité de désendettement



Une gestion responsable au service du village

Pas d'augmentation des taux communaux

Un programme d'investissement ambitieux et réaliste